



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2025-387

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2025

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités

R02-2025-10-10-00007

Avis de publication de la composition de la
Commission Paritaire Régionale
Interprofessionnelle de la Région Martinique
pour le mandat 2025-2029

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION MARTINIQUE
POUR LE MANDAT 2025-2029**

Article L.23-112-5 du code du travail
 Article R.23-112-14 du code du travail

Considérant :

- L'arrêté du 06 juin 2025 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- Les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de Martinique est composée des membres suivants :

Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale
Représentants des salariés		
JORDAN Yasmina	Secrétaire	CGTM
DELERAY Audry	Personnel technique	CGTM
REGY Mirietta	Préparatrice en pharmacie	CGTM
<i>Non pourvu</i>		CGTM
PRIVAT Marie-George	Aide-médico-psychologique	CSTM
LEE Choi Miu	Responsable marketing opérationnel	CSTM

RANDOLPH Shanisha	Assistante	CGT-FO
<i>Non pourvu</i>		CDMT
<i>Non pourvu</i>		UNSA
<i>Non pourvu</i>		UNSA
Représentants des employeurs		
ZAMEO Franck	Chef d'entreprise	CPME
BRIVAL Jean-Louis	Gérant d'entreprise	CPME
ANDRIVON Harold	Gérant de société	CPME
PARUTA Maryline	Gestionnaire	CPME
JEANNETTE Nadine	Cheffe d'entreprise	CPME
MARIE-JOSEPH Sandra	Expert-comptable	CPME
SIMONARD Leila	Coiffeuse	U2P Martinique
HAPPIO Félix	Electricien	U2P Martinique
MASLET Catherine	Directrice	U2P Martinique
<i>Non pourvu</i>		MEDEF

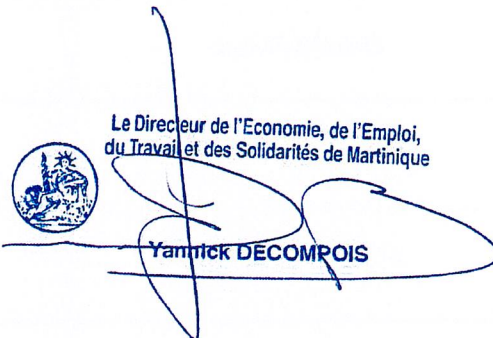
– DEETS DE MARTINIQUE
 2 AVENUE des Arawaks Immeuble Eole 1 - 97200 FORT DE FRANCE - Téléphone Standard : 0596444030
www.travail-emploi.gouv.fr

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la direction de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique.

Fait à Fort-de-France, le 10 octobre 2025

Le Directeur de l'économie de l'emploi du travail
et des solidarités

 Le Directeur de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités de Martinique

Yannick DECOMPROIS

– DEETS DE MARTINIQUE
2 AVENUE des Arawaks Immeuble Eole 1 - 97200 FORT DE FRANCE - Téléphone Standard : 0596444030
www.travail-emploi.gouv.fr

Page 2/2